Grisons

Autor(en): **Félix, M.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **41/1950 (1950)**

PDF erstellt am: **30.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-113741

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Grisons

La chronique que nous présentons pour la première fois dans cette partie de l'*Annuaire de l'instruction publique* apporte avant tout des renseignements d'ordre statistique et d'organisation scolaire se rapportant à l'exercice prenant fin en 1949.

Ecoles primaires.

Au nombre de 619, elles ont été fréquentées en 1949 par 15 406 élèves (15 535 en 1948), se répartissant comme suit entre les 6 arrondissements d'inspectorat scolaire :

1. Plessur	2860	élèves
2. Ober-Unterlandquart	3572	»
3. Albula-Heinzenberg	2568	»
4. Vorderrhein-Glenner	3108	»
5. Engadin-Münstertal	1620	»
6. Bergell-Moësa-Bernina	1678	»

Ces 619 classes (614 en 1948) étaient placées sous la direction de 541 instituteurs et 78 institutrices.

Au cours de l'année 1949, elles ont été dotées de quelques nouveaux *manuels d'enseignement*, notamment les écoles de langue allemande où les anciens livres de calcul des seconde et troisième classes ont été remplacés par d'autres éditions ; celles de la partie romanche du pays d'Enhaut (idiome de romanche du pays d'Enhaut) ont aussi reçu un nouveau manuel de calcul pour la seconde classe en même temps qu'un livre de lecture intitulé « Mia Patria » et dont les bénéficiaires furent les élèves des classes primaires supérieures. L'Engadine, enfin, a été pourvue d'un nouveau manuel de calcul pour ses élèves de troisième année. Ainsi se trouve confirmée, partiellement tout au moins, l'allusion faite dans notre étude de l'année dernière au sujet des difficultés pédagogiques et financières que crée le multilinguisme au canton des Grisons. Elle le sera d'autant plus quand on saura qu'à côté des manuels de langue allemande et italienne, ceux des écoles romanches doivent, à eux seuls, être édités en quatre idiomes différents. Dans l'Engadine, cependant, une simplification a résulté du fait que les livres de lecture des sixième, septième, huitième et neuvième années scolaires contiennent des textes rédigés dans les dialectes respectifs de la Haute et de la Basse Engadine. Ainsi les élèves des classes primaires supérieures des deux régions peuvent assimiler les éléments des deux idiomes.

N'oublions pas enfin que le type même d'écoles de montagne si largement répandu aux Grisons est aussi la cause de lourdes dépenses pour l'Etat et les communes [1].

[1] *Cf.* Martin Schmid : « Die Bündner Schule », p. 33.

Enseignement secondaire.

En 1949, les établissements d'instruction secondaire étaient au nombre de *71* (69 en 1948) dans lesquels l'enseignement était donné par *113* maîtres (112 en 1948). Trois nouvelles écoles ont été créées : celles de Waltensburg, Alvaneu-Schmitten, Bevers-La Punt, cette dernière en lieu et place de celle de La Punt qui avait fermé ses portes en 1948.

Au nombre de *2275* (2335 en 1948), les élèves étaient répartis comme suit dans les arrondissements scolaires :

1. Plessur	494	élèves
2. Ober-Unterlandquart	490	»
3. Albula-Heinzenberg	363	»
4. Vorderrhein-Glenner	378	»
5. Engadin-Münstertal	385	»
6. Bergell-Moësa-Bernina	165	»

Ce relevé permet de constater qu'à l'encontre de celui qui concerne les écoles primaires des 5e et 6e arrondissements où la répartition des élèves est à peu près équivalente, le nombre des élèves qui ont suivi les écoles secondaires est bien plus élevé dans le cinquième que dans le sixième arrondissement et où ils se trouvent répartis dans la proportion de 7 à 3. Quelle en est la cause ? Les vallées de Poschiavo, Bregaglia et Mesocco, autrement dit les « Valli », possèdent moins d'écoles secondaires que l'Engadine parce que leurs populations, aux revenus plus modestes, préfèrent aux études secondaires l'enseignement primaire supérieur qui prépare plus particulièrement à la vie pratique.

L'enseignement des *travaux manuels féminins* était assuré par 224 maîtresses spéciales (228 en 1948).

En 1949, ces institutrices ont bénéficié de cours de perfectionnement qui ont eu lieu à Küblis et à Poschiavo.

Les instituteurs grisons ont vu s'organiser à leur intention, par le Département cantonal de l'instruction publique, les cours de perfectionnement suivants :

1. **à Schuls** : un cours de sciences naturelles ;
2. **à Poschiavo** : un cours de langues pour les instituteurs des « Valli » ;
3. **à Samaden** : un cours de dessin ;
4. **à Davos et à Schuls** : des cours de gymnastique et de ski.

Les *cours de perfectionnement* organisés à *Winterthour* en 1949 par la *Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire* ont donné lieu à une forte participation d'instituteurs et d'institutrices des Grisons.

Ceux-ci suivirent en outre des cours de perfectionnement organisés aux Grisons par la section grisonne de la dite société : des cours de *sculpteurs* pour débutants, de *méthodologie* pour

l'enseignement des *langues modernes* et pour l'enseignement du *chant* ; un cours d'application de la méthode des *centres d'intérêt* pour le degré inférieur primaire ; un cours de *croquis rapides* au tableau noir.

Problème financier.

Dans les comptes d'Etat de *1949*, les dépenses scolaires sont évaluées à *2 929 658 fr. 42*. Celles dont la charge incombe aux communes se sont élevées à 5 209 428 fr., ce qui porte à *8 139 086 fr. 42* le total des frais occasionnés par l'instruction publique au canton et aux communes.

Enseignement supérieur.

Il ne s'agit point ici de l'enseignement universitaire puisque le canton ne possède pas d'institution de ce genre, mais de l'enseignement donné dans les diverses sections de l'*Ecole cantonale* dont le siège est à Coire.

630 étudiants et étudiantes étaient inscrits en 1949 à l'Ecole cantonale, soit :

184 au Gymnase A et B ;
130 au Gymnase C ;
141 à l'Ecole de commerce ;
175 à l'Ecole normale.

Le *personnel enseignant* comptait *50* professeurs dont deux maîtresses de gymnastique et de travaux manuels et deux maîtres auxiliaires.

Comme d'habitude, des cours de vacances ont eu lieu à Coire sous la direction du recteur M. J. Michel. Ils ont duré du 19 juillet au 27 août.

A cause du Tir fédéral, l'Ecole cantonale dut clôturer prématurément son année scolaire pour mettre ses bâtiments à la disposition du comité des logements. Plusieurs professeurs ont participé à l'activité des divers comités ; il en fut de même de nombreux élèves répartis dans les services et bureaux exigés par l'organisation de cette importante manifestation.

En cours d'année scolaire, diverses conférences d'ordre culturel ont été organisées par l'Ecole cantonale. Les élèves ont eu l'avantage, en outre, de se voir présenter le célèbre film *Terra Helvetica*, de Bartholomé Schacher, et d'assister à une séance de projections où fut traité le sujet *Le monde des étoiles*.

Le 200e anniversaire de la naissance de *Goethe* fut pour l'Ecole cantonale l'occasion d'une manifestation commémorative à laquelle collabora une actrice du « Schauspielhaus » de Zurich.

Enseignement professionnel.

Ecoles industrielles et commerciales.

En 1949, des écoles industrielles existaient à Arosa, Bonaduz, Compadials, Coire, Ems, Davos, Ilanz, Klosters, Landquart, Poschiavo, Santa-Maria (vallée de Müstair), Samaden, Schuls et Thusis. L'école industrielle « Albula », à Tiefencastel, qui, depuis 1948, n'avait plus donné de cours, a rouvert ses portes au début de l'année scolaire 1949-50.

En 1949, le certificat de fin d'apprentissage a été remis à 388 élèves garçons et à 51 jeunes filles.

Les *écoles professionnelles des associations commerciales* ayant leurs sièges à Arosa, Coire, Davos et dans la Haute-Engadine ont en outre délivré en 1949 des certificats de fin d'apprentissage à *86* jeunes filles et à *41* jeunes gens.

Enseignement ménager.

Le canton des Grisons possède à Coire une école ménagère préparant entre autres des institutrices pour les cours de tenue de ménage et de travaux manuels à donner dans les diverses parties du canton.

A cette école se rattache une section auxiliaire installée à Klosters et destinée à la préparation de maîtresses d'écoles enfantines.

Des cours de tissage se donnent à Andeer.

Les cours de l'Ecole ménagère cantonale ont été suivis par 275 élèves, dont 229 internes. L'enseignement y était donné par 13 institutrices internes et par 12 externes. Au programme de cette école figuraient des cours pour futures institutrices ménagères et pour maîtresses de travaux à l'aiguille, des cours de tenue de ménage et de couture, un cours de soins aux malades pour futures gardes-malades (Heimpflegerinnen) se rendant à domicile.

Des conférences et séances de projections ont contribué au développement culturel des élèves de cette école.

L'enseignement *complémentaire* et *agricole* n'a pas encore atteint le développement que l'on pourrait souhaiter et que seule assurerait la prise en main totale de ces cours par le Département de l'instruction publique. Cette autorité imposerait l'obligation de les suivre dans tout le canton, ce qui n'existe pas encore aujourd'hui.

M. Félix
Coire.